

BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

ur
or
re
C



OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	15
Informations spécifiques	18
Informations réglementaires	19
Certification du Commissaire aux comptes	27
Comptes annuels	32
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Compte de résultat	35
Annexes aux comptes annuels	37
Informations générales	38
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	47
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	51
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	56
Inventaire des actifs et passifs	66
Annexe(s)	74
Caractéristiques de l'OPC	75
Information SFDR	90

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Compte rendu d'activité

Janvier 2025

"Le début de la présidence Trump et ses nombreux décrets sont focalisés sur l'immigration illégale, la lutte anti-drogue, les questions sociétales, l'IA, l'urgence énergétique, la déréglementation et l'efficacité de l'Etat. La guerre commerciale semble repoussée et la probabilité de la fin de la guerre en Ukraine augmentée, ce qui soulage les primes de risque associées. Les actions Eurozone (EuroStoxx) en profitent et s'envolent de 7% pour clôturer le mois sur un plus haut. Et ce, d'autant que la BCE baisse les taux de 25 pbs à 2.75% sur le dépôt, comme attendu. Elle juge la désinflation bien engagée, note que la transmission du desserrement à l'économie est fragile et suggère une poursuite de la détente monétaire. De fait, les banques signalent que le relâchement des conditions de crédit s'interrompt au 1^{er} trimestre. La stabilisation de l'activité en Eurozone au 4^{ème} trimestre masque de fortes disparités. Le PIB réel de l'Espagne augmente de +0.8% q/q mais l'Allemagne affiche un recul décevant (-0.2%). Le tassement en France (-0.1%) est lié au déstockage alors que la consommation apparaît résiliente. Mais la dégradation du chômage dans l'Hexagone au 4^{ème} trimestre surprend et contraste avec la résorption observée en Espagne. Les divergences intra-zone se creusent également dans les enquêtes de confiance : les PMI reflètent le dynamisme espagnol et la quasi-stagnation allemande et française. Après une remontée dans la foulée des taux américains, le 10 ans retombe en fin de mois à 2.46% en Allemagne et 3.21% en France. Aux Etats-Unis, le 10 ans clôture le mois à 4.54% en net repli sur le niveau de 4.8% atteint vers mi-janvier lorsque l'emploi de décembre s'avère plus fort que prévu. La détente s'amorce avec la publication rassurante de l'inflation « cour » à 3.2% l'an, en deçà des attentes. L'activité américaine est résiliente avec une croissance réelle de la demande intérieure privée de 3% l'an au 4^{ème} trimestre. L'élection de Trump provoque un sursaut de confiance des entreprises. Sans surprise, la Fed opte pour le statu quo : le plein emploi n'est pas menacé, l'inflation reste quelque peu élevée et la politique économique est très incertaine. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro se détendent sur le mois : -9 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 80 pb). Portés par une forte demande, ils baissent également sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB/CCC 1-3Y Euro Developed Markets High Yield s'affiche à fin janvier à 236 pb (-13 pb sur la période). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de +0,46% (part I). La sensibilité aux taux du fonds est restée stable à 1,71pbs à fin janvier. Le fonds a participé au marché primaire en investissant dans l'obligation 2030 d'Elior. Le fonds a pu investir sur cette obligation notamment grâce à la liquidité du remboursement de l'hybride d'ACCOR. La note globale ESG du fonds est «C» pour un score global de 0,62. Nous vous informons que le fonds est en ligne avec les nouvelles demandes du label ISR dans sa version V3."

Février 2025

"Le rattrapage des actions Eurozone par rapport aux titres américains se poursuit en février et l'EuroStoxx gagne +3.4% alors que le S&P 500 accuse un repli de -1.4%. Plusieurs facteurs participent à ces performances contrastées. Tout d'abord le momentum macro se redresse en Eurozone avec un indice de surprise économique (Citi) redevenu positif. Les indicateurs de confiance et d'activité pointent toujours vers une croissance molle du Vieux Continent mais ils s'avèrent supérieurs aux attentes particulièrement pessimistes. Les élections allemandes n'offrent pas la majorité des 2/3 nécessaire pour réformer la limite d'endettement du pays mais laissent ouverte la possibilité d'une relance budgétaire. De plus, le désengagement annoncé des Etats-Unis sur l'Ukraine contraint l'Europe à considérer une forte hausse de ses dépenses militaires. Les doutes sur la croissance européenne commencent à s'estomper. L'inverse se produit aux Etats-Unis où l'enthousiasme sur l'activité est déçu par des chiffres de consommation moindres que prévu. Les ménages anticipent une poussée d'inflation alors que les échéances de relèvement des tarifs douaniers approchent et leur confiance en pâtit. Quant aux entreprises, elles redoutent l'incertitude de politique économique de l'administration Trump. La saison des résultats n'est pas meilleure en Europe qu'aux Etats-Unis mais le taux de surprise positive des entreprises européennes apparaît élevé, surtout pour les chiffres d'affaires. Les publications des entreprises américaines sont globalement favorables mais les « 7 magnifiques » affichent des résultats disparates et inférieurs aux espoirs des investisseurs, entraînant une contreperformance des valeurs technologiques qui pèse sur les indices américains. En Eurozone, l'avancée des valeurs financières et de défense tire la cote. Avec le retour des craintes sur la croissance américaine, la trajectoire implicite du taux de la Fed s'ajuste à la baisse et table en fin de mois sur près de 3 nouvelles baisses sur 2025 contre moins de 2 en fin janvier. En revanche, la trajectoire implicite de la BCE est quasi-inchangée avec ? 85 points

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

de base ('pdb') de baisse anticipée d'ici la fin de l'année. Parallèlement, le taux 10 ans perd 33 pdb aux Etats-Unis et clôture février à 4.21% alors qu'il s'effrite à 2.41% en Allemagne et 3.15% en France. L'euro est ferme à 1.0375 contre dollar. Le yen gagne 3% contre dollar (\$/¥ 150.63) alors que le taux 10 ans japonais se tend à 1.38%, tiré par le dynamisme de l'activité et les signes de reflation. Le Brent clôture février à moins de 73 \$/baril et le gaz naturel en Europe retombe à 44.3 €/MWh avec la probabilité accrue d'une fin de la guerre en Ukraine. De part et d'autre de l'Atlantique, les spreads de crédit entreprise varient peu. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro ont légèrement augmenté : +2 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 82 pb). Portés par une forte demande, ils baissent sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB/CCC 1-3Y Euro Developed Markets High Yield s'affiche à fin février à 206 pb (-30 pb sur la période). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de +0,53% (part I) contre une performance de 0.58% pour l'indice financier. La sensibilité aux taux du fonds est restée stable à 1,70pbs à fin février (vs 1.71 à fin janvier). En février, le fonds a rollé certaines positions comme par exemple l'obligation Dufry 2027 vers l'obligation Dufry 2028. La note globale ESG du fonds est «C» pour un score global de 0,63."

Mars 2025

"En mars, la remise en cause du libre-échange suscite une poussée d'aversion au risque. Après avoir instauré des droits de douane à 20% sur la Chine, à 25% sur le Mexique et le Canada (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA), à 25% sur l'acier, l'aluminium et l'automobile, l'administration Trump prévient que le 2 avril, des tarifs réciproques destinés à résorber le déficit extérieur américain, seront annoncés. L'incertitude sur la politique commerciale atteint un niveau inédit. Les enquêtes témoignent de la chute de moral des entreprises et des ménages et de la montée des attentes d'inflation. La perte de confiance, principal ingrédient de la croissance, ravive les craintes de récession aux Etats-Unis. La Fed revoit ses prévisions de croissance en baisse et d'inflation en hausse, et souligne l'absence de visibilité sur la politique économique. Le taux directeur est maintenu à 4.5% mais le rythme de réduction du bilan sera ralenti dès avril. Le statu quo sans surprise de la Fed ne suffit pas à rassurer les investisseurs. Le taux 10 ans clôture le mois sur à 4.21%, son niveau de fin février. Le S&P 500 corrige de -5.8%, entraîné par la chute de -10.2% des « 7 magnifiques ». Les actions Euro résistent mieux avec un recul de l'EuroStoxx limité à -3.1% alors que le taux 10 ans se tend de plus de 30 points de base ('pdb') sur le mois à 2.74% en Allemagne et 3.45% en France. Le souffle de reflation du Vieux Continent est lié aux réactions européennes après la menace américaine de désengagement sur l'Ukraine. La Commission Européenne annonce un projet de 800 Mds € pour « RéArmer l'Europe » mais surtout les autorités allemandes parviennent à faire voter un plan massif de dépenses de défense et d'infrastructure qui gonfle le déficit autorisé à environ 4% du PIB. Le plan doperait la croissance et l'inflation Outre-Rhin avec des retombées favorables pour l'Union Monétaire. Les enquêtes de confiance de mars signalent un mieux dans l'industrie. L'impulsion de crédit continue de se redresser en février, signe de la transmission de l'assouplissement monétaire à l'économie. La BCE baisse les taux de 25 pdb à 2.5% sur le dépôt et prône une flexibilité accrue dans un contexte politique et géopolitique mouvant. La désinflation salariale qui s'accroît en février et les attentes d'inflation bien ancrées sont de bon augure pour la poursuite de la détente monétaire. L'euro profite du regain d'optimisme des investisseurs pour la zone et s'apprécie à 1.0812 contre dollar. Le Brent varie peu à moins de 75 \$/baril et l'or, dopé par l'incertitude politique, affiche de nouveaux records à plus de 3100 \$ l'once. Les spreads de crédit entreprise s'écartent surtout sur le segment high-yield américain, affecté par la dégradation des perspectives de croissance Outre-Atlantique. En Europe, les spreads de crédit entreprise Investment-Grade euro ont légèrement augmenté : +3 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 85 pb). Portés par les incertitudes des droits de douane, les spreads de l'indice high-yield européen se sont également écartés : l'indice ICE BofA Euro BB/CCC 1-3Y Euro Developed Markets High Yield s'affiche à fin février à 255 pb (+49 pb sur la période). Sur le mois, le fonds enregistre une performance négative de -0.57% (part I) contre une performance de -0.16% pour l'indice financier. La sensibilité aux taux du fonds a augmenté à 1,80pbs à fin mars (vs 1.70 à fin février). En mars, le fonds a vendu sa position sur l'obligation 2027 de Huhtamaki pour participer au primaire d'Empark 2030. La note globale ESG du fonds est «C» pour un score global de 0,62."

Avril 2025

En avril, les marchés financiers font face à la guerre commerciale et à ses conséquences probables. Le 2 avril, D. Trump décrète des droits de douanes de 10% sur toutes les importations (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA) et des tarifs réciproques (UE 20%, Chine +34%). Selon la plupart des estimations, ces tarifs coûteraient 1 à 2 points de pourcentage (ppt) à la croissance américaine et entre 0.4 et 1 ppt à la croissance de l'Eurozone. Les perspectives mondiales se dégradent, les

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

craintes de récession aux Etats-Unis augmentent. S'ensuit une poussée d'aversion au risque qui précipite la chute des actions et le repli vers les valeurs refuge traditionnelles dont les obligations d'Etat américaines et allemandes. Puis, des discours de membres de la Fed ravivent des doutes quant à la pertinence d'assouplir la politique monétaire, vu la brusque remontée des anticipations d'inflation et les pressions inflationnistes liées aux tarifs. Les marchés obligataires s'en font l'écho et le taux 10 ans bondit de 3.9% à 4.5% aux Etats-Unis, poussant l'administration Trump à faire machine arrière. Le 9 avril, une suspension de 90 jours pour les tarifs « réciproques » est annoncée. Le délai ouvre la voie aux négociations, et suscite l'espoir d'accords qui préserveraient l'activité et la rentabilité des entreprises. Les données d'activité (commandes, consommation...), distordues par des comportements d'anticipation pré-tarifs, montrent une certaine résilience mais les enquêtes révèlent une chute de la confiance, surtout chez les consommateurs américains et dans les services. Les prévisions du consensus sont brutalement révisées et tablent sur une croissance 2025-26 d'à peine 1.5% aux Etats-Unis et voisine de 1% en Eurozone. Sans surprise, la BCE baisse le taux de dépôt à 2.25%. Confiante sur la trajectoire d'inflation, elle s'inquiète de l'activité vulnérable à la perte de confiance et à la guerre commerciale. Les marchés de Futures escomptent entre 2 à 3 baisses de taux de la BCE d'ici la fin d'année. Pour la Fed, la détente implicite est passée de ? -75 pdb fin mars à ? -100 pdb fin avril. Les espoirs d'apaisement de la guerre commerciale et un solide début de la saison des résultats du 1er trimestre 2025 permettent aux grands indices actions de clôturer avril quasiment sur leurs niveaux de début de mois. Le taux 10 ans s'effrite à peine à 4.16% aux Etats-Unis et se détend (-29 pdb) à moins de 2.5% en Allemagne et 3.2% en France. La demande d'énergie est revue en baisse avec la croissance et le Brent perd 18% à ? 61 \$/baril. L'incertitude inédite sur la politique économique affaiblit le dollar (?/\$? 1.135, \$/¥ ? 143) et propulse l'or sur de nouveaux records, à plus de 3500 \$/once en séance. Les spreads de crédit entreprise Investment-Grade euro se sont dégradés : +12 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 97 pb). Portés par les incertitudes des droits de douane, les spreads de l'indice high-yield européen se sont écartés : l'indice ICE BofA Euro BB/CCC 1-3Y Euro Developed Markets High Yield s'affiche à fin février à 286 pb (+31 pb sur la période). Sur le mois, le fonds enregistre une performance positive de 0.28% (part I) contre une performance de 0.44% pour l'indice financier. La sensibilité aux taux du fonds est restée stable à 1,81pbs à fin avril (vs 1.80 à fin mars). En avril, le titre Nidda a été remboursé par anticipation. Le fonds en a profité pour renforcer sa position sur l'émetteur italien Mundys Spa. La note globale ESG du fonds est «C» pour un score global de 0,59.

Mai 2025

L'avancée des négociations commerciales éloigne les craintes de récession et profite aux actifs risqués. Au délai de 90 jours pour une éventuelle mise en œuvre des tarifs « réciproques », y compris vis-à-vis de la Chine, s'ajoutent l'accord anglo-américain et en fin de mois la décision de la cour américaine pour le commerce international qui juge les droits de douane « Fentanyl » et « réciproques » illégaux. La saison des résultats du 1er trimestre est solide, surtout pour les valeurs tech qui surperforment aux Etats-Unis et en Europe. Les « 7 magnifiques » (+13.3% sur le mois) retrouvent la faveur des investisseurs et permettent aux actions américaines (S&P 500 +6.2%) de reprendre l'avantage sur les titres de l'Eurozone (EuroStoxx +4.5%). Sur les marchés Eurozone, les petites valeurs (MSCI Euro SMID +6%) continuent de rattraper leur retard. Les mesures de relance monétaire annoncées en Chine (baisse du RRR et des taux d'intérêt) ne convainquent pas et les actions chinoises (MSCI Chine) s'affichent en baisse depuis le début du trimestre (-1.5% en HKD). Les données montrent une résilience de l'activité et la poursuite de la désinflation aux Etats-Unis mais les enquêtes témoignent de la morosité des entreprises et de la perte de confiance des ménages dont les anticipations d'inflation s'envolent. En Eurozone, La distribution de crédits au secteur privé accélère, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie mais les enquêtes auprès des directeurs d'achats signalent un pessimisme accru dans les services. La brusque décélération de l'indicateur de salaires négociés au T1 est de bon augure pour l'objectif d'inflation de la BCE. Les décisions des grandes banques centrales s'avèrent peu différentes des attentes de marché. La Banque du Japon maintient son taux directeur à 0.5% sur fond de révisions en baisse des prévisions de croissance et resterait prudente avec, au plus, une hausse des taux d'ici fin 2025. La Fed opte pour le statu quo, citant des risques haussiers sur l'inflation... et sur le chômage. La baisse des taux de la Banque d'Angleterre n'est pas un choix unanime des membres du comité car si l'emploi faiblit, la hausse des salaires se modère à peine. Le dollar est ferme (€/ \$? 1.135, \$/¥ 144). Le Brent varie peu à environ 63 \$ / baril. Le 21 mai, des adjudications difficiles de titres à 20 ans aux Etats-Unis et au Japon agitent les marchés obligataires. Puis le taux 10 revient à 4.4% aux Etats-Unis (soit + 24 pdb sur le mois), à 2.5% en Allemagne et 3.15% en France. La compression des spreads surtout sur le segment high yield permet au crédit entreprise d'offrir un rendement total positif sur le mois. Les spreads de crédit entreprise Investment-Grade euro se sont resserrés : -10 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 87 pb)

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

tout comme les spreads de l'indice high-yield européen avec un resserrement de l'indice ICE BofA Euro BB/CCC 1-3Y Euro Developed Markets High Yield de 29pbs à 257pbs. Sur le mois, le fonds enregistre une performance positive de 0.76% (part I) contre une performance de 0.64% pour l'indice financier. La sensibilité aux taux du fonds a été réduite à 1,65pbs à fin mai (vs 1.81 à fin avril). En mai, le titre perpétuel de British Telecom a été remboursé par anticipation. Le fonds en a profité pour renforcer sa position sur l'émetteur italien Monte Di Paschi. La note globale ESG du fonds est «C» pour un score global de 0,58.

Juin 2025

La poussée d'aversion au risque liée à la guerre entre Israël et l'Iran aura été de courte durée, à l'instar de la guerre qui prend fin rapidement après l'intervention des Etats-Unis. Les actifs risqués saluent le coup d'arrêt au programme d'armement nucléaire iranien et le cessez-le-feu du 24 juin. Les tensions sur le pétrole se résorbent en grande partie et le Brent clôture le mois à 76,7 \$ / baril. De même, le gaz naturel retombe à 33 €/MWh, sous son niveau de fin mai. Les actions américaines gagnent du terrain (S&P 500 +5%), tirées par la Tech. Les titres Eurozone s'effritent (EuroStoxx -0.8%), affectés par les valeurs de consommation. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 pb mais elle signale que le cycle de détente monétaire est proche de la fin. La Fed opte pour le statu quo et les prévisions de ses membres sont partagées entre 0 ou 2 baisses (-50 pdb) d'ici la fin de l'année. Les deux banques centrales jugent leur politique monétaire en bonne position, d'autant que l'incertitude sur les politiques économiques se lève à peine. Pour les droits de douane, l'accord Etats-Unis-Chine marque un progrès : les importations en provenance de Chine sont taxées à 55% (celles en provenance des Etats-Unis à 10%) et la Chine reprend ses exportations de terres rares et d'aimants. De plus, des rumeurs sur l'avancée des négociations entre l'Europe et les Etats-Unis rassurent. La nomination de la vice-présidente de la Fed en charge de la supervision bancaire, est approuvée par le Sénat et ouvre la voie à l'assouplissement de la réglementation bancaire aux Etats-Unis. Le processus budgétaire suit son cours et l'administration Trump espère le vote des deux chambres avant fin juillet. Le sommet de l'OTAN confirme le relèvement de la cible de dépenses militaires de 2% à 3.5% du PIB à laquelle doit s'ajouter 1.5% du PIB pour les infrastructures associées (transport, cybersécurité). Le Cabinet allemand signe enfin le projet de loi pour le fond d'infrastructure et le projet de budget 2025, participant à la remontée des estimations de croissance Outre-Rhin et pour l'Eurozone. Aux Etats-Unis, l'emploi donne des signaux contrastés, la consommation faiblit et le moral des ménages déçoit. Les marchés de Futures escomptent une détente monétaire plus prononcée pour la Fed (2 à 3 baisses des taux d'ici la fin d'année) que pour la BCE (1 baisse). Le taux 10 ans recule de -17 pdb aux Etats-Unis (à 4.23%) mais se tend de 11 pdb en Allemagne (2.61%) et en France (3.29%). Le dollar faiblit contre euro (1 \$ = 1.176 €, 1 € = 144 \$). La compression des primes de risque permet au crédit d'offrir un rendement total positif. Ainsi, les spreads de crédit investment grade euro se détendent sur le mois : -22 pb sur l'indice ICE BofA BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield (à 235 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance positive de 0.37% (part I) comme la performance de l'indice financier. La sensibilité aux taux du fonds est restée stable à 1,62pbs à fin juin (vs 1,65 à fin mai) tandis que la sensibilité aux taux de l'indice est plus élevée à 1,70 pbs. La note globale ESG du fonds est «C» pour un score global de 0,56.

Juillet 2025

"Les marchés financiers sont soumis en juillet aux importants changements de politique économique, aux décisions monétaires et aux publications macro et micro-économiques. En début de mois, le vote de la « grande et belle » loi budgétaire par le Congrès américain dissipe une partie de l'incertitude, notamment avec le relèvement du plafond de la dette. Les mesures incluent la prolongation des baisses d'impôts arrivant à échéance fin 2025, de larges incitations fiscales à l'investissement et des déductions pour les ménages. Les avancées sur les négociations commerciales renforcent l'appétit pour le risque. Les actions nippones (Topix 100 +2.8%) sont portées par l'accord (tarif à 15% sur les importations japonaises). De même pour les titres chinois (MSCI Chine +4.5%), tirés par la campagne anti-involution et le progrès des discussions avec les Etats-Unis, avec à la clé un possible délai supplémentaire de 90 jours. Le S&P 500 (+2.2%) établit de nouveaux records historiques sur fond de solides résultats des entreprises au 2ème trimestre. Les valeurs Tech et les 7 Magnifiques (+5.8%) retrouvent la faveur des investisseurs. En Eurozone (EuroStoxx +0.9%), les actions profitent de la performance des financières (+6.2%) alors que la Tech (-5.5%) recule. Selon l'accord partiel Etats-Unis - UE, les droits de douane sur les produits européens passent à 15% (sauf chimie, semi-conducteurs, spiritueux à préciser). Le dollar (DXY +3.2%) regagne du terrain contre yen et euro (1 \$ = 150.7 €, 1 € = 142 \$). Une BCE unanime opte pour le statu quo (dépôt 2%) mais surprend avec un discours moins accommodant. L'inflation est jugée à la cible mais l'incertitude persistante. La croissance du crédit confirme la

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

transmission de la détente monétaire à l'économie réelle et les attentes d'inflation apparaissent ancrées. La confiance dans les services et le moral des ménages se redressent. Les marchés escomptent à peine 15 points de base (pdb) de baisse des taux d'ici la fin d'année. Après la réunion de la Fed, les anticipations de détente monétaire fléchissent également aux Etats-Unis (à 33 pdb d'ici fin 2025). La Fed maintient le taux directeur à 4.5% avec un discours plus restrictif que prévu. L'inflation PCE « cour » est ferme à 2.8% en juin. La désinflation de la composante logement et la modération salariale marquent le pas. La croissance réelle sous-jacente ralentit au 2ème trimestre autour de 2% l'an. Le taux 10 ans se tend à 4.37% aux Etats-Unis, 2.7% en Allemagne et 3.35% en France. Sur la partie court terme, le taux 2ans allemand enregistre une hausse de 10 pb sur la période (à 1,96%). Les spreads de crédit investment-grade euro se resserrent sur le mois : -14 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-5 ans (à 53 pb). Portés par les avancées des négociations commerciales et l'appétit pour le risque, les spreads baissent significativement sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin avril à 206 pb (-33 pb sur la période). En juillet, le fonds enregistre une performance de 0,68% (part I), poussée principalement par la détente des spreads de crédit et le portage du portefeuille. Dans ce contexte, nous avons maintenu la sensibilité taux autour de 1,5 (vs 1,7 pour l'indice de référence). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (1,6 à fin juillet). La note globale ESG du fonds reste «C»."

Août 2025

"En août, les publications sur la conjoncture pointent aux Etats-Unis vers un ralentissement de l'emploi, une consommation encore résiliente, un moral des ménages qui tient et une inflation PCE « cour » ferme à 2.9%. Côté Eurozone, les enquêtes de la Commission Européenne signalent une érosion de la confiance en août mais la distribution de crédit accélère en juillet, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. En l'absence de surprise économique majeure, l'évolution des marchés financiers sur le mois est pour l'essentiel dictée par les avancées géopolitiques, l'inflexion monétaire probable de la Fed et les nouvelles sur les droits de douane américains. Les prix de l'énergie reculent (Brent -6% à 67.5 \$/baril, gaz naturel TTF -10% à 31.6 €/MWh) avec la signature du traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et la reprise des négociations sur un cessez-le-feu Russie - Ukraine. Les anticipations de détente monétaire aux Etats-Unis remontent et dépassent 50 points de base ('pdb') soit deux baisses d'ici la fin 2025. A l'origine de ce mouvement, la nomination de Stephen MIRAN en remplacement de la gouverneur démissionnaire Adriana KUGLER et surtout le discours de Jérôme POWELL lors de la réunion de Jackson Hole qui laisse entendre une baisse des taux dès la rentrée face à la dégradation du marché du travail. Aux Etats-Unis, le taux 2 ans perd 34 pdb à 3.62% et le 10 ans perd 15 pdb à 4.23%. Les rendements obligataires varient peu en Eurozone et le 10 ans clôture le mois à 2.72% en Allemagne. La France fait exception avec un taux 10 ans qui gagne 16 pdb à 3.51%, en raison de la montée du risque politique. Le premier ministre annonce un vote de confiance au parlement le 8 septembre qui pourrait faire chuter le gouvernement. Les actions françaises se replient (CAC 40 -0.9%). Les valeurs euro (EuroStoxx +0.3%) sont affectées par l'annonce de droits de douane plancher à 15%, une saison des résultats mitigée et l'appréciation de l'euro (€/€ ? 1.17). Les défensives ont la faveur des investisseurs en Eurozone. Pour le Japon, l'accord sur les droits de douane américains, réduits à 15% sans cumul en échange de promesses d'investissements nippons aux Etats-Unis, profite aux actions (Topix 100 +4.1%). Aux Etats-Unis, le S&P 500 établit de nouveaux records historiques mais sa progression (+1.9%) est limitée par le plafonnement des grandes technologiques après la forte hausse de juillet. Les petites valeurs américaines (Russell 2000 +7%) surperforment."

Septembre 2025

"En septembre, les risques géopolitiques et politiques reculent mais sur des niveaux encore élevés, contribuant à la hausse de 11.5% du cours de l'or à plus de 3800 \$/once, un record historique. Les marchés financiers restent bien orientés alors que les décisions des principales banques centrales sont en ligne avec les attentes. La Banque d'Angleterre maintient son taux à 4%. L'inflation est ferme à 3.7% Outre-Manche et les ventes au détail résistent. La progression des salaires se modère peu à près de 5% l'an même si l'érosion de l'emploi se poursuit. La Banque du Japon laisse également son taux inchangé (à 0.5%) mais révèle un biais restrictif. La politique monétaire devrait s'ajuster aux résultats de l'élection du président du LDP (4 octobre) qui deviendrait le nouveau Premier ministre, prenant la suite de M. Ishiba, démissionnaire. Une conjoncture mitigée et l'incertitude politique limitent la hausse des actions japonaises (Topix 100 +2.3%). Les actifs français reflètent le retour du risque politique avec la démission de F. Bayrou et la formation du

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

gouvernement Lecornu qui se fait attendre. La difficulté à redresser les finances publiques est exacerbée par une activité nominale atone. Le spread 10 ans France Allemagne clôture septembre à 82 points de base et le CAC40 (+2.5%) progresse modérément, à l'instar des actions Eurozone (EuroStoxx +2.7%). Le statu quo unanime de la BCE (dépôt à 2%) ne surprend pas. La BCE juge les risques plus équilibrés après l'accord commercial avec les Etats-Unis. Elle revoit en hausse la croissance 2025 à 1.2% et anticipe une inflation qui resterait à la cible. La confiance demeure déprimée dans l'Union mais la distribution de crédit se redresse, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. De plus les anticipations d'inflation se raffermissent en Espagne et Italie. Le taux 10 ans varie peu à 2.71% en Allemagne et 3.53% en France. La Fed baisse son taux directeur à 4.25%. La décision, qualifiée de gestion du risque, intervient malgré des prévisions de croissance et d'inflation révisées en hausse. Les vues des membres divergent. Leur médiane pointe vers un taux à 3.75% fin 2025 et 3.5% fin 2026. La résilience de l'investissement et de la consommation contraste avec le ralentissement de l'emploi, et les marchés de Futures escomptent un taux de la Fed à 3.25% fin 2026. Le dollar s'apprécie contre yen (€/€ 1.176, \$/¥ 148). Le taux 10 ans se détend à 4.15% aux Etats-Unis. Le S&P 500 (+3.5%) profite de l'engouement pour les 7 Magnifiques (+9%) et pour la Tech. En Chine, la thématique se conjugue à des espoirs de soutien des autorités et tire l'envolée du MSCI Chine (+9.3%). L'indice de référence 100% IBOXX MSCI ESG EUR HIGH YIELD CORPORATES 1-3 TCA affiche une performance de +0.35% sur le mois. La part I de BFT Crédit High Yield Short Term ISR réalise une performance mensuelle de +0.32%. Le fonds a investi sur Vodafone Group, Volkswagen International Finance et a vendu sa position sur Jaguar Land Rover."

Octobre 2025

"La paralysie du gouvernement américain (« shutdown ») ne semble pas perturber les marchés financiers en octobre. En revanche, la guerre commerciale reste source de volatilité et le bras-de-fer États-Unis - Chine provoque un sursaut d'aversion au risque. L'épisode se résorbe avec un accord temporaire (1 an) qui réduit les droits de douane américains imposés aux produits chinois liés au fentanyl et suspend les restrictions chinoises d'exportation de terres rares. La saison des résultats du T3 démarre solidement avec les semi-conducteurs. Les surprises positives des grandes banques américaines compensent l'inquiétude suscitée par des banques régionales exposées à des prêts risqués (voire frauduleux) consentis par des institutions financières sans dépôts. Puis des publications favorables profitent aux valeurs Tech. Les 7 Magnifiques gagnent 4.9% sur octobre. Pondérées à 33%, elles tirent la hausse de 2.3% du S&P 500 mais l'indice équipondéré recule de -1%. Sans surprise, la Fed abaisse son taux à 4% (borne haute) mais signale une pause possible en décembre. Elle juge l'activité modérée, l'emploi ralenti et l'inflation un peu élevée. La décélération de la composante logement permet une inflation à 3% en septembre. L'impact des tarifs douaniers sur les prix des biens apparait limité. La confiance s'effrite pour les services et les ménages. L'incertitude prévaut vu l'absence de nombreuses statistiques en période de shutdown. Le statu quo unanime de la BCE (dépôt à 2%) ne surprend pas. L'inflation (2.1% en octobre) est à la cible et le chômage stable à 6.3%. Les conditions de crédit varient peu. Le moral des ménages s'améliore et la confiance se redresse dans les services, tirée par une envolée Outre-Rhin. L'avancée des actions Eurozone (EuroStoxx +2.2%) est tirée par la Santé et les Utilities. Le Japon, dopé par la dépréciation du yen, surperforme les grands marchés et le Topix 100 (+7.9%) clôture octobre sur un plus haut historique. La nouvelle Premier ministre, Sanae Takaichi, soutient une politique de type Abenomics, susceptible de retarder la normalisation monétaire. L'inflation « cour » est ferme à 3% en septembre. Le marché du travail se détend et les ventes au détail progressent à peine mais les exports reprennent et tirent l'industrie. Face à des risques baissiers sur l'activité, la Banque du Japon opte pour un statu quo (taux à 0.5%). Le dollar s'apprécie surtout contre yen (€/€ 1.154, \$/¥ 154). Le Brent s'effrite à 64.8 \$/baril sur fond d'excès d'offre. L'or clôture le mois à plus de 4000 \$/once. Le taux 10 ans se détend à 4.08% aux Etats-Unis, 2.63% en Allemagne et 3.42% en France où les dégradations de la note/perspectives de crédit étaient anticipées. Le gouvernement Lecornu 2.0 échappe aux motions de censure mais le budget 2026 inquiète et le spread de l'hexagone reste supérieur à celui de l'Italie. L'indice de référence 100 % IBOXX MSCI ESG EUR HIGH YIELD CORPORATES 1-3 TCA affiche une performance de 0.29% sur le mois. La part I de BFT Crédit High Yield Short Term ISR réalise une performance mensuelle de 0.31%. Le fonds a investi sur Veolia Environnement SA, Nissan Motor Co LTD, Air France-KLM et a vendu sa position sur Mobilux Finance SA."

Novembre 2025

"A première vue, les principales classes d'actifs varient peu sur novembre. Les grands indices actions plafonnent aux Etats-Unis (S&P 500 +0.1%), au Japon (Topix 100 +0.2%), en Eurozone (EuroStoxx +0.2%),

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

et au Royaume-Uni (FTSE 100 +0%). Le constat est similaire sur les marchés obligataires : le taux 10 ans perd 6 points de base ('pdb') aux Etats-Unis à 4.01%, gagne 6 pdb à 2.69% en Allemagne et s'effrite à 3.41% en France. Dans l'hexagone, le tassement de la demande intérieure privée et de l'emploi au T3 se confirment et l'inflation reste faible à 0.9% en novembre. Les péripéties sur le budget 2026 laissent augurer une loi spéciale qui rassure les investisseurs en titres d'Etat. Le Japon se distingue avec une hausse du 10 ans de 14 pdb à 1.81%. Le momentum de l'Archipel est positif. La reprise des prêts au secteur privé se poursuit. L'activité tertiaire et la consommation sont fermes. La confiance se redresse, tirée par la politique expansionniste de la Premier ministre Takaichi dont le Cabinet approuve un plan de relance de 3% PIB. Outre-Manche, le statu quo « dovish » de la Banque d'Angleterre ne surprend pas. L'inflation se modère, le chômage augmente et les salaires décélèrent. Le moral des ménages se dégrade et la consommation ralentit. Les spreads de crédit entreprise Europe varient peu sur le mois. De même pour le dollar et l'euro. Mais l'apparente stabilité de nombreux marchés masque de forts mouvements. La chute du bitcoin s'amplifie à environ -30% sur les plus hauts de début octobre. L'accumulation de positions spéculatives, des sorties d'ETF Bitcoin et des ventes de détenteurs longs s'ajoutent à un épisode d'aversion au risque qui pénalise les actifs volatils. Le mouvement affecte surtout les valeurs Tech alors que les défensives surperforment aux Etats-Unis et les financières en Eurozone. Les marchés sont soulagés par la fin du shutdown et la saison des résultats qui s'achève avec les bons résultats de Nvidia. Mais les craintes d'une bulle IA refont surface. De plus, l'absence des statistiques américaines dont la publication est retardée (voire annulée) du fait de la paralysie prolongée du gouvernement, alimente l'incertitude et des doutes s'installent sur le prochain mouvement de la Fed. En fin de mois, des données alternatives suggèrent un emploi stagnant et une activité atone. Le moral des ménages retombe en novembre. Et la probabilité implicite d'une baisse des taux de la Fed en décembre remonte à plus de 80%. L'OPEP+ maintient sa politique d'addition d'offre pour décembre mais annonce une pause au T1. Le Brent s'effrite à 62 \$/baril. Les négociations de paix Ukraine-Russie précipitent le recul du prix du gaz en Europe à moins de 30 \$ / MWh. Le contre-choc énergétique, la détente monétaire et la relance allemande suscitent un regain de confiance en Eurozone en novembre, surtout dans les services. La conjoncture reste hésitante : la hausse du crédit au secteur privé plafonne à ? 3% l'an, l'emploi progresse peu et les salaires décélèrent. L'indice de référence 100 % IBOXX MSCI ESG EUR HIGH YIELD CORPORATES 1-3 TCA affiche une performance de 0.23% sur le mois. La part I de BFT Crédit High Yield Short Term ISR réalise une performance mensuelle de 0.12%. Le fonds a investi dans Schaeffler AG et Banco Santander et a vendu ses positions dans UniCredit SpA et Raiffeisen Bank International AG."

Décembre 2025

"Le mois de décembre 2025 a été marqué par la troisième baisse de taux directeurs de la Fed de l'année, qui s'établissent désormais à 3,50%/3,75%. La banque centrale américaine a, par ailleurs, repris un programme d'expansion de bilan suite aux tensions sur les taux monétaires. La BCE a, elle, poursuivi sa politique attentiste en laissant son taux de dépôt inchangé à 2% tandis que la Banque du Japon a relevé son principal taux directeur à 0,75% en laissant la porte ouverte à d'autres hausses en 2026. Le dollar s'est légèrement déprécié face à l'euro sur le mois, la parité EUR/USD passant de 1,16 à 1,17. Le yen est resté relativement stable face au dollar. Aux Etats-Unis, les chiffres économiques importants ont fait leur retour après le FOMC du 10 décembre. En effet, leur publication avait été retardée à cause du très long shutdown d'octobre/novembre. Le BLS a ainsi publié en même temps les rapports sur le marché du travail et sur les prix à la consommation pour les mois d'octobre et de novembre. On retiendra que le taux de chômage est remonté à 4,6% en novembre et que l'inflation sous-jacente (« core CPI ») est retombée à 2,6%. Même si certains choix méthodologiques sont contestés, les chiffres peuvent donner des arguments aux colombes du FOMC. En Chine, les chiffres d'activité ont continué à décevoir. En zone euro, la croissance du 3ème trimestre a été revue à la hausse tout comme la croissance de l'emploi grâce à un impact moins marqué de la guerre commerciale et une reprise de la demande domestique. L'inflation est quant à elle restée stable. Le S&P 500 a fini le mois de décembre à peu près inchangé (-0,1% sur le mois) alors que l'Eurostoxx 600 a progressé de 2,7%. Le MSCI Emerging réalise également un bon mois à +2,7%. L'or a progressé d'environ 3% sur le mois, en dépassant ponctuellement ses plus hauts historiques au-dessus de 4500 \$ l'once. En revanche, le pétrole a baissé une nouvelle fois, le Brent convergeant vers 60\$ le baril. Les taux 10 ans américains et allemands ont grimpé d'une quinzaine de points de base (bps), à respectivement 4,16% et 2,85%. La courbe des taux s'est pentifiée de part et d'autre de l'Atlantique. Au Japon, les taux longs ont continué sur leur forte tendance haussière des derniers mois, le taux 10 ans finissant le mois à 2,07%. En Europe, les spreads de crédit se sont contractés sur le mois. L'indice de référence 100 % IBOXX MSCI ESG EUR HIGH YIELD CORPORATES 1-3 TCA affiche une performance de 0,36% sur le mois. La part I de BFT Crédit High Yield Short Term ISR

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

réalise une performance mensuelle de 0,43%. Le fonds a investi dans Deutsche Bank AG et New Immo Holding SA et a vendu ses positions dans UniCredit SpA et Forvia SE."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C) en devise EUR : 3,87% / 4,71% avec une Tracking Error de 0,56%
- Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I2 (C) en devise EUR : 3,98% / 4,71% avec une Tracking Error de 0,56%
- Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C) en devise EUR : 4,29% / 4,71% avec une Tracking Error de 0,56%
- Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C) en devise EUR : 3,61% / 4,71% avec une Tracking Error de 0,55%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT I-C	3 300 277,37	3 302 682,29
BER 3.5% 23-04-75 EMTN	2 006 416,00	1 110 801,99
BALL 1.5% 15-03-27	1 161 082,00	1 173 156,00
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	1 481 884,00	637 877,97
FORVIA 2.375% 15-06-27	883 722,00	894 260,00
ILIAD 5.375% 14-06-27	620 696,00	1 031 428,00
HELLA GMBH COKGAA 0.5% 26-01-27	765 957,40	780 256,00
HUHTAMAKI OYJ 4.25% 09-06-27	406 500,00	1 127 495,99
ORGANON CO ORGANON FOREIGN DEBT COI 2.875% 30-04-28	1 463 381,00	
NEXI 2.125% 30-04-29	666 305,00	672 629,00

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/12/2025
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - R (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,02

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 01 octobre 2025 Modification [Acteurs - Commissaire aux comptes] : PricewaterhouseCoopers Audit, Représenté par Raphaëlle ALEZRA-CABESSA, 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine I

Le 01 octobre 2025 Ajout [Acteurs - Gestionnaire financier par délégation] : Néant

Le 01 octobre 2025 Modification [Acteurs - Gestionnaire financier par délégation] :

Le 01 octobre 2025 Modification [Acteurs - Société de gestion] : CPR Asset Management, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N° GP01056

Le 01 octobre 2025 Modification [Indice de référence] : iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA

Le 10 février 2025 Modification [Indice de référence] : iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA

Le 19 mai 2025 Modification [Indice de référence] : iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA

Le 19 mai 2025 Modification [Société de gestion / Adresse] : CPR Asset Management

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion / Adresse] : CPR Asset Management, 91-93, boulevard Pasteur - 75015 PARIS

Le 01 octobre 2025 Modification [Contact réclamation - CODE ISIN : FR0010744300] : Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Indice de référence - CODE ISIN : FR0010744300] : iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA

Le 01 octobre 2025 Modification [Indice de référence - commission de surperformance - CODE ISIN : FR0010744300] : 20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence IBOXX MSCI ESG EUR HIGH YIELD CORPORATES 1-3 TCA.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - CODE ISIN : FR0010744300] : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - adresse - CODE ISIN : FR0010744300] : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - agrément - CODE ISIN : FR0010744300] : CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l' AMF.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - site internet - CODE ISIN : FR0010744300] : Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - téléphone - CODE ISIN : FR0010744300] : Appelez le 33 153157000 pour de plus amples informations.

Le 01 octobre 2025 Modification [Indice de référence - CODE ISIN : FR0013017837] : iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA

Le 01 octobre 2025 Modification [Réclamation - CODE ISIN : FR0013017837] : Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France | Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - CODE ISIN : FR0013017837] : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - agrément - CODE ISIN : FR0013017837] : CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l' AMF.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - coordonnées - CODE ISIN : FR0013017837] : Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com | Appelez le 33 153157000 pour de plus amples informations.

Le 01 octobre 2025 Modification [Indice de référence - CODE ISIN : FR001400IHK6] : iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA

Le 01 octobre 2025 Modification [Réclamation - contact - CODE ISIN : FR001400IHK6] : Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France | Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - CODE ISIN : FR001400IHK6] : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - adresse - CODE ISIN : FR001400IHK6] : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - agrément - CODE ISIN : FR001400IHK6] : CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - coordonnées - CODE ISIN : FR001400IHK6] : Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com | Appelez le 33 153157000 pour de plus amples informations.

Le 01 octobre 2025 Modification [Contact réclamation - CODE ISIN : FR0011653765] : client.servicing@cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Frais de surperformance - assiette - CODE ISIN : FR0011653765] : 20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence IBOXX MSCI ESG EUR HIGH YIELD CORPORATES 1-3 TCA.

Le 01 octobre 2025 Modification [Indice de référence - CODE ISIN : FR0011653765] : iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - CODE ISIN : FR0011653765] : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - Adresse - CODE ISIN : FR0011653765] : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - Agrément - CODE ISIN : FR0011653765] : CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - Site internet - CODE ISIN : FR0011653765] : www.cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - Téléphone - CODE ISIN : FR0011653765] : 33 153157000

Le 01 octobre 2025 Modification [Indice de référence - CODE ISIN : FR0013303385] : iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA

Le 01 octobre 2025 Modification [Réclamation - CODE ISIN : FR0013303385] : Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - CODE ISIN : FR0013303385] : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - adresse - CODE ISIN : FR0013303385] : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - agrément - CODE ISIN : FR0013303385] : CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - coordonnées - CODE ISIN : FR0013303385] : Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com Appelez le 33 153157000 pour de plus amples informations.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode choisie de calcul du ratio du risque global :
 - Méthode VaR absolue.
 - Le pas de calcul est quotidien, les résultats sont présentés annualisés (racine du temps).
 - L'intervalle de calcul proposé est 95% et le 99%.
 - La profondeur d'historique est de 1 an, 263 scénarios et va du 29/12/2024 au 31/12/2025.

- VAR 95 :
 - Maximum : 1,84%
 - Minimum : 0,52%
 - Moyenne : 1,47%

- VAR 99 :
 - Maximum : 4,31%
 - Minimum : 1,05%
 - Moyenne : 3,08%

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires¹) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

- Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, CPR AM a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

- Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

² Sources CPR AM Décembre 2025

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de CPR AM disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de CPR AM veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de CPR AM

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif de CPR AM, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

• Charbon thermique

CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

CPR AM exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. CPR AM applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

CPR AM exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

CPR AM pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM applique une gestion discrétionnaire.

CPR AM exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, CPR AM exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.

Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM a toute discrétion.

- Armement nucléaire

CPR AM limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

¹¹ CPR AM effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

CPR AM exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.04.30 19:33:06 +02:00

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Comptes annuels

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	63 507 316,06	56 688 480,70
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	63 507 316,06	56 688 480,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	526 556,76	
OPCVM	526 556,76	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	64 033 872,82	56 688 480,70
Créances et comptes d'ajustement actifs	82 487,50	40 817,50
Comptes financiers	447 842,27	769 287,66
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	530 329,77	810 105,16
Total de l'actif I+II	64 564 202,59	57 498 585,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	62 064 485,77	54 629 710,77
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	2 444 971,06	2 837 539,55
Capitaux propres I	64 509 456,83	57 467 250,32
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	64 509 456,83	57 467 250,32
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	54 740,88	31 330,68
Concours bancaires	4,88	4,86
Sous-total autres passifs IV	54 745,76	31 335,54
Total Passifs : I+II+III+IV	64 564 202,59	57 498 585,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	9 687,50	
Produits sur obligations	3 064 517,21	2 821 354,77
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	12 318,78	19 097,83
Sous-total produits sur opérations financières	3 086 523,49	2 840 452,60
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		1 250,00
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-0,24	-0,24
Sous-total charges sur opérations financières	-0,24	1 249,76
Total revenus financiers nets (A)	3 086 523,25	2 841 702,36
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-304 202,55	-286 410,57
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-304 202,55	-286 410,57
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 782 320,70	2 555 291,79
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-9 623,48	-171 129,42
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 772 697,22	2 384 162,37
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	516 367,71	217 825,61
Frais de transactions externes et frais de cession	-106 328,36	-59 133,67
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	410 039,35	158 691,94
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-2 638,86	8 788,49
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	407 400,49	167 480,43

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-668 385,93	311 836,69
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-7 924,95	7 191,01
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-676 310,88	319 027,70
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-58 815,77	-33 130,95
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-735 126,65	285 896,75
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	2 444 971,06	2 837 539,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 3 ans une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, l'iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	63 187 940,17	38 215 531,39	58 031 143,15	57 467 250,32	64 509 456,83
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C) en EUR					
Actif net	50 933 195,68	24 906 305,03	24 951 832,25	23 914 762,68	25 263 869,20
Nombre de titres	493,908	266,359	248,725	226,771	230,632
Valeur liquidative unitaire	103 122,84	93 506,52	100 318,95	105 457,76	109 541,90
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	572,50	-10 147,15	-4 861,14	307,03	691,91
Capitalisation unitaire sur revenu	1 769,27	2 548,00	3 804,10	4 306,94	4 640,85
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C) en EUR					
Actif net	12 254 744,49	12 486 356,29	27 289 780,23	28 449 304,21	36 463 381,15
Nombre de titres	1 222,907	1 372,787	2 793,787	2 767,787	3 411,787
Valeur liquidative unitaire	10 020,99	9 095,62	9 768,02	10 278,71	10 687,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,32	-986,79	-472,98	29,96	67,48
Capitalisation unitaire sur revenu	34,98	257,06	379,58	429,59	463,02
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C) en EUR					
Actif net			4 893 050,88	3 625 803,31	1 833 366,45
Nombre de titres			47,000	33,000	16,000
Valeur liquidative unitaire			104 107,46	109 872,82	114 585,40
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-461,44	321,74	723,00
Capitalisation unitaire sur revenu			2 113,75	4 897,96	5 293,18

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C) en EUR					
Actif net		822 870,07	896 479,79	1 477 380,12	948 736,54
Nombre de titres		9 109,553	9 273,593	14 574,575	9 033,028
Valeur liquidative unitaire		90,33	96,67	101,36	105,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		-9,80	-4,69	0,29	0,66
Capitalisation unitaire sur revenu		2,23	3,43	3,89	4,19
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - R (C) en EUR					
Actif net					103,49
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					103,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					0,60
Capitalisation unitaire sur revenu					3,07

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part I - C : 0,450 % TTC maximum l'an Part P - C : 0,680 % TTC maximum l'an Part I2 - C : 0,375 % TTC maximum l'an Part R - C : 0,480 % TTC maximum l'an Part N - C : 0,200 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part I - C : 0,10 % TTC l'an Part P - C : 0,12 % TTC l'an Part I2 - C : 0,08 % TTC l'an Part R - C : 0,12 % TTC l'an Part N - C : 0,10 % TTC l'an
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

P5	Commission de surperformance	Actif net	Part I - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part P - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part I2 - C : néant Part R - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part N - C : néant
----	------------------------------	-----------	---

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC - Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence suivant : iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20,00 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance est nulle et fait l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et sont payées à la Société de Gestion.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - R (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C)	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	57 467 250,32	58 031 143,15
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	20 477 140,61	8 078 327,71
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-15 950 983,27	-11 675 231,97
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 782 320,70	2 555 291,79
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	410 039,35	158 691,94
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-676 310,88	319 027,70
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	64 509 456,83	57 467 250,32

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	97,881	10 408 061,66
Parts rachetées durant l'exercice	-94,020	-10 002 508,93
Solde net des souscriptions/rachats	3,861	405 552,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	230,632	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	902,000	9 343 557,58
Parts rachetées durant l'exercice	-258,000	-2 719 920,51
Solde net des souscriptions/rachats	644,000	6 623 637,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 411,787	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	6,000	663 094,42
Parts rachetées durant l'exercice	-23,000	-2 594 082,37
Solde net des souscriptions/rachats	-17,000	-1 930 987,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16,000	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	602,808	62 326,95
Parts rachetées durant l'exercice	-6 144,355	-634 471,46
Solde net des souscriptions/rachats	-5 541,547	-572 144,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 033,028	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - R (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - R (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C) FR0010744300	Capitalisation	Capitalisation	EUR	25 263 869,20	230,632	109 541,90
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I2 (C) FR0013017837	Capitalisation	Capitalisation	EUR	36 463 381,15	3 411,787	10 687,47
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C) FR001400IHK6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 833 366,45	16,000	114 585,40
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C) FR0011653765	Capitalisation	Capitalisation	EUR	948 736,54	9 033,028	105,02
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - R (C) FR0013303385	Capitalisation	Capitalisation	EUR	103,49	1,000	103,49

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	63 507,32	62 269,91	1 237,41		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	447,84				447,84
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		62 269,91	1 237,41		447,84

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations			598,10	37 348,24	3 997,84	4 943,43	16 619,70
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	447,84						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	447,84		598,10	37 348,24	3 997,84	4 943,43	16 619,70

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	20,57				
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	20,57				

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	3 480,16	60 027,16	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	3 480,16	60 027,16	

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	82 487,50
Total des créances		82 487,50
Dettes		
	Frais de gestion fixe	28 288,25
	Frais de gestion variable	0,02
	Autres dettes	26 452,61
Total des dettes		54 740,88
Total des créances et des dettes		27 746,62

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	135 795,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	153 875,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 704,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 827,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

	31/12/2025
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - R (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de gestion variables provisionnés	0,02
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			1 111 450,69
	XS2388378981	BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.625% PERP	574 190,79
	FR001400F067	CA 7.25% PERP EMTN	537 259,90
TCN			
OPC			526 556,76
	FR0010232298	BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT I-C	2 929,76
	FR001400UIH5	BFT RENDEMENT 2030 CLIMAT Z	523 627,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 638 007,45

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 772 697,22	2 384 162,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	2 772 697,22	2 384 162,37
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 772 697,22	2 384 162,37

Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 070 328,69	976 690,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 070 328,69	976 690,68
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 070 328,69	976 690,68
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 070 328,69	976 690,68
Total	1 070 328,69	976 690,68
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	84 691,00	161 632,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	84 691,00	161 632,93
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	84 691,00	161 632,93
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	84 691,00	161 632,93
Total	84 691,00	161 632,93
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	37 917,02	56 806,23
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	37 917,02	56 806,23
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	37 917,02	56 806,23
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	37 917,02	56 806,23
Total	37 917,02	56 806,23
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3,07	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3,07	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	3,07	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	3,07	
Total	3,07	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 579 757,44	1 189 032,53
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 579 757,44	1 189 032,53
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 579 757,44	1 189 032,53
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 579 757,44	1 189 032,53
Total	1 579 757,44	1 189 032,53
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	407 400,49	167 480,43
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	407 400,49	167 480,43
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	407 400,49	167 480,43

Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	159 577,65	69 627,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	159 577,65	69 627,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	159 577,65	69 627,30
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	159 577,65	69 627,30
Total	159 577,65	69 627,30
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	11 568,08	10 617,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	11 568,08	10 617,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11 568,08	10 617,53
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	11 568,08	10 617,53
Total	11 568,08	10 617,53
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 996,59	4 285,76
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 996,59	4 285,76
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 996,59	4 285,76
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	5 996,59	4 285,76
Total	5 996,59	4 285,76
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,60	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,60	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,60	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	0,60	
Total	0,60	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	230 257,57	82 949,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	230 257,57	82 949,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	230 257,57	82 949,84
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	230 257,57	82 949,84
Total	230 257,57	82 949,84
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			63 507 316,06	98,44
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			63 507 316,06	98,44
Assurance			776 106,21	1,20
CNP ASSURANCES 4.75% PERP	EUR	200 000	202 181,91	0,31
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 3.5% PERP	EUR	600 000	573 924,30	0,89
Automobiles			1 992 464,02	3,09
NEMAK SAB CV 2.25% 20-07-28	EUR	500 000	483 111,52	0,75
NISSAN MOTOR 3.201% 17-09-28	EUR	1 200 000	1 192 920,33	1,85
VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28	EUR	300 000	316 432,17	0,49
Banques commerciales			9 842 271,11	15,25
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 3.875% 25-07-32	EUR	800 000	821 864,51	1,27
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	EUR	800 000	851 353,15	1,32
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	500 000	568 640,85	0,88
BPER BANCA 8.625% 20-01-33	EUR	600 000	711 135,56	1,10
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	600 000	563 521,47	0,87
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	500 000	537 259,90	0,83
CAIXABANK 3.625% PERP	EUR	400 000	388 857,62	0,60
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.25% PERP	EUR	400 000	409 877,84	0,64
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP	EUR	600 000	583 053,41	0,90
DEUTSCHE BK 4.5% PERP	EUR	400 000	411 384,17	0,64
ERSTE GR BK 3.375% PERP EMTN	EUR	600 000	594 085,98	0,92
ICCREA BANCA 4.75% 18-01-32	EUR	500 000	529 347,46	0,82
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	800 000	892 531,67	1,38
NCG BAN 8.375% 23-09-33 EMTN	EUR	800 000	911 909,82	1,42
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	500 000	559 233,91	0,87
UNICAJA BAN 3.125% 19-07-32	EUR	500 000	508 213,79	0,79
Biens de consommation durables			1 218 687,95	1,89
INTL DESIGN GROUP 10.0% 15-11-28	EUR	300 000	257 101,39	0,40
WHR 1.1 11/09/27	EUR	1 000 000	961 586,56	1,49
Compagnies aériennes			926 330,18	1,44
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	800 000	926 330,18	1,44
Composants automobiles			4 500 360,35	6,98
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	398 000	398 193,32	0,62
FORVIA 3.75% 15-06-28	EUR	700 000	501 586,09	0,78
IHO VERWALTUNGS AUTRE R+0.0% 15-05-28	EUR	500 000	529 207,20	0,82
SCHAEFFLER AG 3.375% 12-10-28	EUR	300 000	303 948,39	0,47
SCHAEFFLER AG 4.25% 01-04-28	EUR	900 000	949 413,44	1,47
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	900 000	861 392,09	1,34
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	900 000	956 619,82	1,48

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Construction et ingénierie			773 417,51	1,20
WEBUILD 7.0% 27-09-28	EUR	700 000	773 417,51	1,20
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			855 894,19	1,33
CECONOMY AG 6.25% 15-07-29	EUR	300 000	323 353,97	0,50
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	300 000	327 612,35	0,51
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15-04-28	EUR	200 000	204 927,87	0,32
Electricité			4 917 094,74	7,62
EDF 3.0% PERP	EUR	600 000	593 834,29	0,92
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.5% 14-03-82	EUR	800 000	794 794,66	1,23
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	800 000	875 601,28	1,36
NGG FINANCE 2.125% 05-09-82	EUR	1 200 000	1 190 496,29	1,84
ORSTED 1.75% 09-12-19	EUR	1 200 000	1 153 830,66	1,79
ORSTED 5.25% 08-12-22	EUR	300 000	308 537,56	0,48
Equipements électriques			1 320 823,28	2,05
BELDEN 3.375% 15-07-27	EUR	700 000	711 986,18	1,11
BELDEN 3.875% 15-03-28	EUR	600 000	608 837,10	0,94
Equipements et instruments électroniques			1 663 697,11	2,58
EUTELT 1.5% 13-10-28	EUR	1 000 000	961 625,62	1,49
EUTELT 2.25% 13-07-27	EUR	700 000	702 071,49	1,09
Gestion et promotion immobilière			607 798,33	0,94
CPI PROPERTY GROUP 2.875% 23-04-27	EUR	600 000	607 798,33	0,94
Gestion immobilière et développement			298 716,98	0,46
AROUNDTOWN 1.625% PERP EMTN	EUR	100 000	98 014,68	0,15
FASTIGHETS AB BALDER 2.873% 02-06-81	EUR	100 000	101 165,63	0,16
GRAND CITY PROPERTIES 1.5% PERP	EUR	100 000	99 536,67	0,15
Grands magasins et autres			500 403,24	0,78
RAKUTEN GROUP 4.25% PERP	EUR	500 000	500 403,24	0,78
Grossistes			623 360,62	0,97
AZELIS FINANCE NV 5.75% 15-03-28	EUR	600 000	623 360,62	0,97
Hôtels, restaurants et loisirs			1 031 210,17	1,60
CIRSA FINANCE INTL SARL 7.875% 31-07-28	EUR	500 000	529 928,88	0,82
PLAYTECH 5.875% 28-06-28	EUR	500 000	501 281,29	0,78
Infrastructure de transports			703 840,01	1,09
ATLANTIA EX AUTOSTRAD 1.875% 12-02-28	EUR	707 000	703 840,01	1,09
Logiciels			421 796,19	0,65
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	400 000	421 796,19	0,65
Machines			407 416,46	0,63
INDUSTRIA MACCHINE 3.75% 15-01-28	EUR	400 000	407 416,46	0,63

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Marchés de capitaux			6 013 097,89	9,32
ABN AMRO BANK NV 4.75% PERP	EUR	400 000	409 489,86	0,63
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.625% PERP	EUR	600 000	574 190,79	0,89
EFG EUROBANK 10.0% 06-12-32	EUR	500 000	568 430,37	0,88
QPARK HOLDING I BV 5.125% 01-03-29	EUR	600 000	628 261,66	0,97
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.125% 31-03-28	EUR	300 000	308 996,96	0,48
SCIL IV LLC SCIL USA HOLDINGS LLC 9.5% 15-07-28	EUR	300 000	329 271,54	0,51
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.5% 01-03-28	EUR	600 000	609 751,16	0,95
UNITED GROUP BV 3.625% 15-02-28	EUR	300 000	303 670,54	0,47
UNITED GROUP BV 4.625% 15-08-28	EUR	300 000	306 334,18	0,47
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE NV 3.875% PERP	EUR	200 000	204 975,12	0,32
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.625% PERP	EUR	400 000	415 236,22	0,64
WHIRLPOOL EMEA FINANCE SARL 0.5% 20-02-28	EUR	800 000	754 410,16	1,18
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	EUR	500 000	498 922,32	0,77
ZF FINANCE 2.75% 25-05-27 EMTN	EUR	100 000	101 157,01	0,16
Media			198 697,87	0,31
SES 2.875% PERP	EUR	200 000	198 697,87	0,31
Médias			926 080,51	1,44
BER 3.5% 23-04-75 EMTN	EUR	900 000	926 080,51	1,44
Métaux et minerais			528 876,96	0,82
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	500 000	528 876,96	0,82
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			1 989 980,54	3,08
IQVIA 2.25% 15-01-28	EUR	1 000 000	994 468,95	1,54
IQVIA 2.875% 15-06-28	EUR	1 000 000	995 511,59	1,54
Papier et industrie du bois			604 072,50	0,94
SAPPI PAPIER 3.625% 15-03-28	EUR	600 000	604 072,50	0,94
Produits alimentaires			1 893 238,95	2,93
NOMAD FOODS BOND 2.5% 24-06-28	EUR	1 300 000	1 287 590,30	1,99
PICARD GROUPE 6.375% 01-07-29	EUR	580 000	605 648,65	0,94
Produits chimiques			325 786,56	0,51
HT TROPLAST 9.375% 15-07-28	EUR	300 000	325 786,56	0,51
Produits pharmaceutiques			304 933,31	0,47
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28	EUR	300 000	304 933,31	0,47
Produits pour l'industrie du bâtiment			486 178,47	0,75
DOMETIC GROUP AB 2.0% 29-09-28	EUR	500 000	486 178,47	0,75
Services aux collectivités			885 843,81	1,37
POSTE ITALIANE 2.625% PERP	EUR	500 000	487 275,24	0,75
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1.625% PERP	EUR	400 000	398 568,57	0,62

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			2 751 466,17	4,27
AUCHAN 3.25% 23-07-27 EMTN	EUR	700 000	709 346,59	1,10
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 7.0% 01-05-29	EUR	200 000	210 222,63	0,33
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	570 000	562 339,93	0,87
ELO 5.875% 17-04-28 EMTN	EUR	900 000	971 367,29	1,50
ITALMATCH CHEMICALS E3R+5.5% 06-02-28	EUR	100 000	100 408,54	0,16
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14-05-28	EUR	200 000	197 781,19	0,31
Services de télécommunication diversifiés			3 737 318,02	5,79
ILIAD 1.875% 11-02-28	EUR	900 000	893 889,39	1,37
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	300 000	308 360,41	0,48
KAIXO BONDCO TELECOM 5.125% 30-09-29	EUR	300 000	308 917,42	0,48
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 6.875% 15-02-28	EUR	500 000	551 707,10	0,86
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 7.875% 31-07-28	EUR	700 000	805 624,79	1,25
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	900 000	868 818,91	1,35
Services de télécommunication mobile			1 410 389,61	2,19
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 1.625% 20-10-28	EUR	600 000	580 652,74	0,90
VODAFONE GROUP 4.2% 03-10-78	EUR	800 000	829 736,87	1,29
Services financiers diversifiés			4 330 702,09	6,71
AFFLELOU SAS 6.0% 25-07-29	EUR	300 000	320 676,33	0,50
AVANTOR FUNDING 3.875% 15-07-28	EUR	600 000	611 918,79	0,95
Banca Ifis 6.875% 13-09-28	EUR	100 000	112 208,58	0,17
BANCA TRANSILVANIA 8.875% 27-04-27	EUR	300 000	324 635,16	0,50
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	EUR	600 000	598 104,47	0,93
GOODYEAR DUNLOP TIRES EUROPE BV 2.75% 15-08-28	EUR	400 000	396 875,64	0,62
ORGANON CO ORGANON FOREIGN DEBT COI 2.875% 30-04-28	EUR	1 500 000	1 468 643,86	2,27
SHIBA BID 4.5% 31-10-28	EUR	100 000	101 814,80	0,16
SPACE4 GUALA CLOSURES 3.25% 15-06-28	EUR	400 000	395 824,46	0,61
Sociétés commerciales et de distribution			903 982,00	1,40
LOXAM SAS 6.375% 15-05-28 EMTN	EUR	300 000	312 382,62	0,48
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	600 000	591 599,38	0,92
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			763 356,43	1,18
CITYCON TREASURY BV 1.625% 12-03-28	EUR	600 000	564 959,56	0,87
HEIMSTADEN BOSTAD AB 2.625% PERP	EUR	200 000	198 396,87	0,31
Soins et autres services médicaux			396 076,92	0,61
AMPLIFON 1.125% 13-02-27	EUR	400 000	396 076,92	0,61
Textiles, habillement et produits de luxe			741 022,95	1,15
VF 0.25% 25-02-28	EUR	800 000	741 022,95	1,15
Transport routier et ferroviaire			934 525,85	1,45
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15-05-28	EUR	900 000	934 525,85	1,45

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			526 556,76	0,82
OPCVM			526 556,76	0,82
Gestion collective			526 556,76	0,82
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT I-C	EUR	0,2016	2 929,76	0,00
BFT RENDEMENT 2030 CLIMAT Z	EUR	50	523 627,00	0,82
Total			64 033 872,82	99,26

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	64 033 872,82
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	530 329,77
Autres passifs (-)	-54 745,76
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	64 509 456,83

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C)	EUR	230,632	109 541,90
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C)	EUR	3 411,787	10 687,47
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C)	EUR	16,000	114 585,40
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C)	EUR	9 033,028	105,02
Part BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - R (C)	EUR	1,000	103,49

OPCVM BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Annexe(s)

Produit

BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010744300 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR, vous investissez dans des titres obligataires libellés essentiellement en euro. L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne principalement des titres spéculatifs dits à haut rendement d'émetteurs privés des pays de l'Union Européenne. Ces titres, qui représenteront entre 50% et 100% de l'actif net du fonds, offrent un profil de rendement / risque attractif selon le jugement de la gestion. Ils sont sélectionnés dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la société de gestion. En complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'entreprise. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- Exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion : armement controversé et entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Exclusions selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) : exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) et exclusion des émetteurs notés G ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
- Exclusion des émetteurs notés F à l'achat ;
- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .
- Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

L'univers est représenté par l'indice composite : 80% ICE BofA Euro High Yield + 20% ICE BofA BB-B Global High Yield.

- Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds peut investir dans des titres d'émetteurs privés issus de pays de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif net, dans des titres d'émetteurs privés des pays hors OCDE et hors Union européenne dans la limite de 30% de l'actif, dans des titres issus de pays émergents dans la limite de 30% de l'actif.

Le fonds bénéficie du label ISR.

La gestion recourt, de façon non exhaustive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale, à l'acquisition, de B- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch (ou équivalent sur l'échelle de Moody's) ou jugées équivalentes selon la société de gestion. La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif et des arbitrages entre titres. Le fonds investira au moins 2/3 de ses actifs dans des titres de créance dont l'échéance résiduelle n'excède pas 4 ans. La sensibilité taux sera comprise entre 0 et + 3,5. La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus en raison des investissements sur le marché du crédit.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net. Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 310	€8 300
	Rendement annuel moyen	-16,9%	-6,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 310	€8 770
	Rendement annuel moyen	-16,9%	-4,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 440	€10 490
	Rendement annuel moyen	4,4%	1,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 970	€12 900
	Rendement annuel moyen	19,7%	8,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2021 et le 29/11/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€106	€339
Incidence des coûts annuels**	1,1%	1,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,69% avant déduction des coûts et de 1,61% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs d'exploitation	coûts 0,58% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	58,00 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,31 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence IBOXX MSCI ESG EUR HIGH YIELD CORPORATES 1-3 TCA. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	12,40 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - P (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011653765 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR, vous investissez dans des titres obligataires libellés essentiellement en euro. L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne principalement des titres spéculatifs dits à haut rendement d'émetteurs privés des pays de l'Union Européenne. Ces titres, qui représenteront entre 50% et 100% de l'actif net du fonds, offrent un profil de rendement / risque attractif selon le jugement de la gestion. Ils sont sélectionnés dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la société de gestion. En complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'entreprise. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- Exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion : armement controversé et entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Exclusions selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) : exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) et exclusion des émetteurs notés G ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
- Exclusion des émetteurs notés F à l'achat ;
- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

- Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

L'univers est représenté par l'indice composite : 80% ICE BofA Euro High Yield + 20% ICE BofA BB-B Global High Yield.

- Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds peut investir dans des titres d'émetteurs privés issus de pays de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif net, dans des titres d'émetteurs privés des pays hors OCDE et hors Union européenne dans la limite de 30% de l'actif, dans des titres issus de pays émergents dans la limite de 30% de l'actif.

Le fonds bénéficie du label ISR.

La gestion recourt, de façon non exhaustive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale, à l'acquisition, de B- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch (ou équivalent sur l'échelle de Moody's) ou jugées équivalentes selon la société de gestion. La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif et des arbitrages entre titres. Le fonds investira au moins 2/3 de ses actifs dans des titres de créance dont l'échéance résiduelle n'excède pas 4 ans. La sensibilité taux sera comprise entre 0 et + 3,5. La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus en raison des investissements sur le marché du crédit.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net. Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 180	€8 170
	Rendement annuel moyen	-18,2%	-6,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 180	€8 630
	Rendement annuel moyen	-18,2%	-4,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 280	€10 310
	Rendement annuel moyen	2,8%	1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 790	€12 670
	Rendement annuel moyen	17,9%	8,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2021 et le 29/11/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€267	€523
Incidence des coûts annuels**	2,7%	1,7%

* Période de détention recommandée.
 ** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,74% avant déduction des coûts et de 1,02% après cette déduction.
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,50% du montant investi / 150 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d’entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d’entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s’agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu’à 150 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs d’exploitation	coûts 0,83% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	81,76 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s’agit d’une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	35,76 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions aux résultats liées	20,00% de la surperformance annuelle de l’actif de référence IBOXX MSCI ESG EUR HIGH YIELD CORPORATES 1-3 TCA. Le calcul s’applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L’estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d’observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l’actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l’argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d’établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d’une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d’informations sur notre site Internet www.cpram.com.
 Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l’a vendu, vous devez vous rapprocher d’elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d’informations clés pour l’investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d’autres documents d’information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d’un contrat d’assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l’entreprise d’assurance sont présentées dans le document d’informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d’assurance conformément à son obligation légale.
 Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.
 Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - I2 (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013017837 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR, vous investissez dans des titres obligataires libellés essentiellement en euro. L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne principalement des titres spéculatifs dits à haut rendement d'émetteurs privés des pays de l'Union Européenne. Ces titres, qui représenteront entre 50% et 100% de l'actif net du fonds, offrent un profil de rendement / risque attractif selon le jugement de la gestion. Ils sont sélectionnés dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la société de gestion. En complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'entreprise. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- Exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion : armement controversé et entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Exclusions selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) : exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) et exclusion des émetteurs notés G ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
- Exclusion des émetteurs notés F à l'achat ;
- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

- Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

L'univers est représenté par l'indice composite : 80% ICE BofA Euro High Yield + 20% ICE BofA BB-B Global High Yield.

- Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds peut investir dans des titres d'émetteurs privés issus de pays de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif net, dans des titres d'émetteurs privés des pays hors OCDE et hors Union européenne dans la limite de 30% de l'actif, dans des titres issus de pays émergents dans la limite de 30% de l'actif.

Le fonds bénéficie du label ISR.

La gestion recourt, de façon non exhaustive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale, à l'acquisition, de B- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch (ou équivalent sur l'échelle de Moody's) ou jugées équivalentes selon la société de gestion. La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif et des arbitrages entre titres. Le fonds investira au moins 2/3 de ses actifs dans des titres de créance dont l'échéance résiduelle n'excède pas 4 ans. La sensibilité taux sera comprise entre 0 et + 3,5. La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus en raison des investissements sur le marché du crédit.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net. Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 330	€8 300
	Rendement annuel moyen	-16,7%	-6,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 330	€8 850
	Rendement annuel moyen	-16,7%	-4,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 480	€10 580
	Rendement annuel moyen	4,8%	1,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 010	€13 000
	Rendement annuel moyen	20,1%	9,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2021 et le 29/11/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€84	€269
Incidence des coûts annuels**	0,8%	0,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,76% avant déduction des coûts et de 1,90% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,48% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	48,00 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,31 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - R (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013303385 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR, vous investissez dans des titres obligataires libellés essentiellement en euro. L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne principalement des titres spéculatifs dits à haut rendement d'émetteurs privés des pays de l'Union Européenne. Ces titres, qui représenteront entre 50% et 100% de l'actif net du fonds, offrent un profil de rendement / risque attractif selon le jugement de la gestion. Ils sont sélectionnés dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la société de gestion. En complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'entreprise. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- Exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion : armement controversé et entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Exclusions selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) : exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) et exclusion des émetteurs notés G ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
- Exclusion des émetteurs notés F à l'achat ;
- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

- Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

L'univers est représenté par l'indice composite : 80% ICE BofA Euro High Yield + 20% ICE BofA BB-B Global High Yield.

- Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds peut investir dans des titres d'émetteurs privés issus de pays de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif net, dans des titres d'émetteurs privés des pays hors OCDE et hors Union européenne dans la limite de 30% de l'actif, dans des titres issus de pays émergents dans la limite de 30% de l'actif.

Le fonds bénéficie du label ISR.

La gestion recourt, de façon non exhaustive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale, à l'acquisition, de B- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch (ou équivalent sur l'échelle de Moody's) ou jugées équivalentes selon la société de gestion. La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif et des arbitrages entre titres. Le fonds investira au moins 2/3 de ses actifs dans des titres de créance dont l'échéance résiduelle n'excède pas 4 ans. La sensibilité taux sera comprise entre 0 et + 3,5. La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus en raison des investissements sur le marché du crédit.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net. Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 320	€8 300
	Rendement annuel moyen	-16,8%	-6,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 320	€8 810
	Rendement annuel moyen	-16,8%	-4,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 460	€10 530
	Rendement annuel moyen	4,6%	1,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 990	€12 940
	Rendement annuel moyen	19,9%	9,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2021 et le 29/11/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€99	€316
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,75% avant déduction des coûts et de 1,74% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs d'exploitation	Coûts 0,63% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	63,00 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,31 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence IBOXX MSCI ESG EUR HIGH YIELD CORPORATES 1-3 TCA. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR - N (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400IHK6 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR, vous investissez dans des titres obligataires libellés essentiellement en euro. L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice iBoxx MSCI ESG EUR High Yield Corporates 1-3 TCA, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne principalement des titres spéculatifs dits à haut rendement d'émetteurs privés des pays de l'Union Européenne. Ces titres, qui représenteront entre 50% et 100% de l'actif net du fonds, offrent un profil de rendement / risque attractif selon le jugement de la gestion. Ils sont sélectionnés dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la société de gestion. En complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'entreprise. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- Exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion : armement controversé et entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Exclusions selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) : exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) et exclusion des émetteurs notés G ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
- Exclusion des émetteurs notés F à l'achat ;
- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

- Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

L'univers est représenté par l'indice composite : 80% ICE BofA Euro High Yield + 20% ICE BofA BB-B Global High Yield.

- Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds peut investir dans des titres d'émetteurs privés issus de pays de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif net, dans des titres d'émetteurs privés des pays hors OCDE et hors Union européenne dans la limite de 30% de l'actif, dans des titres issus de pays émergents dans la limite de 30% de l'actif.

Le fonds bénéficie du label ISR.

La gestion recourt, de façon non exhaustive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale, à l'acquisition, de B- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch (ou équivalent sur l'échelle de Moody's) ou jugées équivalentes selon la société de gestion. La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif et des arbitrages entre titres. Le fonds investira au moins 2/3 de ses actifs dans des titres de créance dont l'échéance résiduelle n'excède pas 4 ans. La sensibilité taux sera comprise entre 0 et + 3,5. La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus en raison des investissements sur le marché du crédit.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net. Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 940	€7 880
	Rendement annuel moyen	-20,6%	-7,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 940	€8 490
	Rendement annuel moyen	-20,6%	-5,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 980	€10 140
	Rendement annuel moyen	-0,2%	0,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 440	€12 460
	Rendement annuel moyen	14,4%	7,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2021 et le 29/11/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€551	€666
Incidence des coûts annuels**	5,5%	2,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,75% avant déduction des coûts et de 0,46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	17,10 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	34,49 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500DK8YSYQS9PI010

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui ☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 61,19 % d'investissements durables
☐ * dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **80% ICE BOFA EURO HIGH YIELD INDEX + 20% ICE BOFA BB-B GLOBAL HIGH YIELD INDEX (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,803 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,167 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases

d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,622 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,145 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption

et les actes de corruption.

déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les

scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
OGN 2.875% 04/28 REGS	Corporates	Biens de Consommation de Base	États-Unis	2,28 %
IGBOND 2.5% 06/28 REGS	Corporates	Biens de Consommation de Base	Royaume-Uni	2,00 %
NSANY 3.201% 09/28 REGS	Corporates	Consommation Discrétionnaire	Japon	1,85 %
NGGLN VAR 09/82	Corporates	Électricité	Royaume-Uni	1,85 %
ORSTED VAR 12/19	Corporates	Électricité	Danemark	1,79 %
IQV 2.875% 06/28 REGS	Corporates	Biens de Consommation de Base	États-Unis	1,54 %
IQV 2.25% 01/28 REGS	Corporates	Biens de Consommation de Base	États-Unis	1,54 %
CEETRU 5.875% 04/28 EMTN	Corporates	Autres institutions financières	France	1,51 %
ETLFP 1.5% 10/28	Corporates	Communications	France	1,49 %
WHR 1.1% 11/27	Corporates	Biens de Consommation de Base	Luxembourg	1,49 %
FRFP 5.375% 05/27 EMTN	Corporates	Consommation Discrétionnaire	France	1,48 %
SHAEFF 4.25% 04/28	Corporates	Consommation Discrétionnaire	Allemagne	1,47 %
OI 6.25% 05/28 REGS	Corporates	Biens d'équipement	Pays-Bas	1,45 %
AFFP 8.125% 05/28	Corporates	Transport	France	1,44 %
BERTEL VAR 4/75(3.5%)	Corporates	Communications	Allemagne	1,44 %



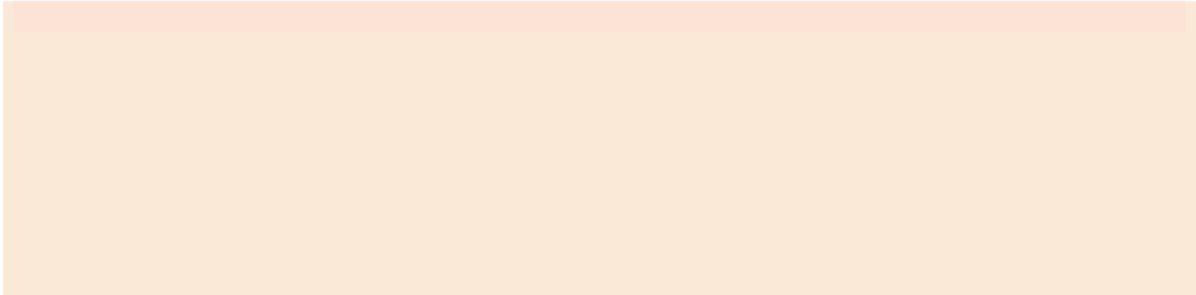
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

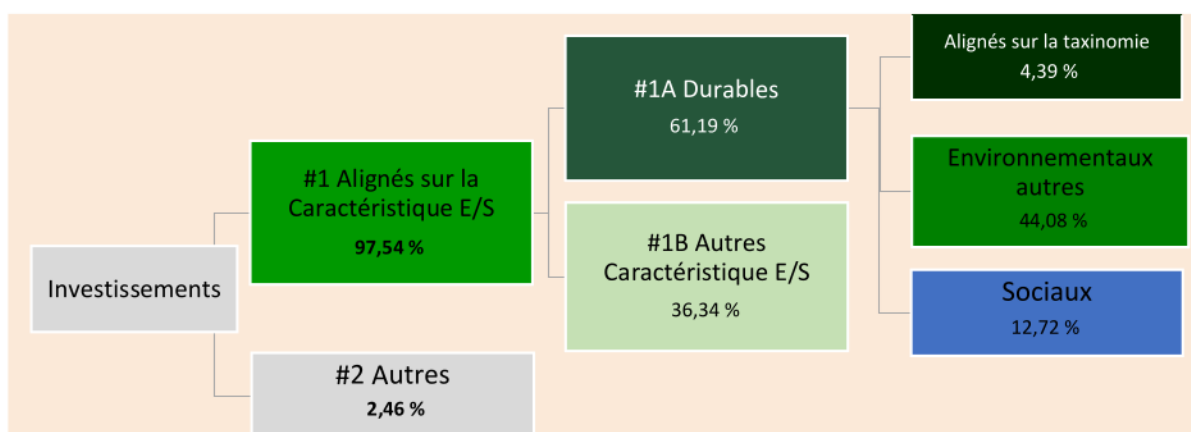
Le fonds a investi 61,19 % dans des investissements liés à la durabilité.



Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	<i>18,21 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	<i>18,17 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	<i>14,52 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	<i>14,46 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	<i>7,62 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	<i>5,70 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>5,47 %</i>

<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	<i>5,18 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	<i>3,39 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres secteurs industriels</i>	<i>3,25 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	<i>1,20 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>0,82 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres services aux collectivités</i>	<i>0,62 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Énergie</i>	<i>0,48 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Sociétés financières</i>	<i>0,17 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>0,72 %</i>

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 4,39 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☒ Oui:

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

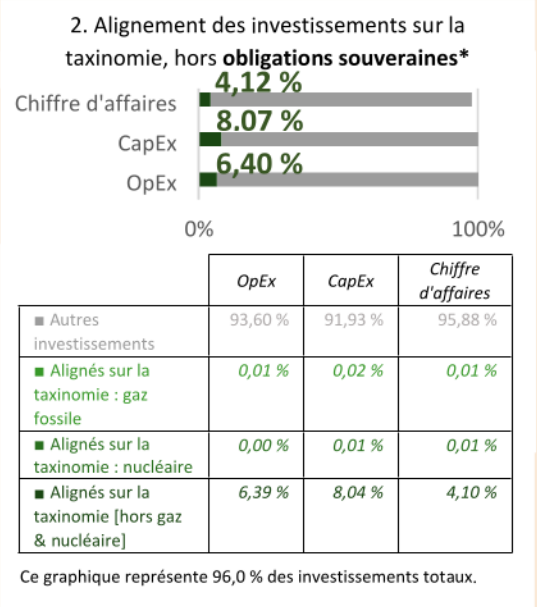
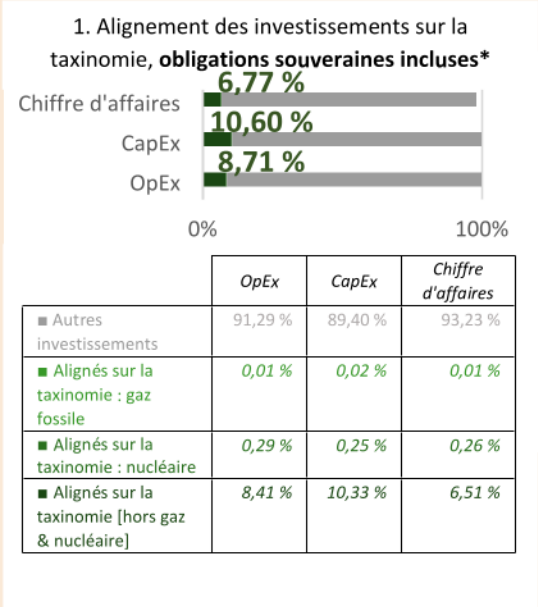
☐ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE)

opérationnelles
vertes des
sociétés dans
lesquelles le
produit financier
a investi.

2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,69 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,70 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 3,86 %



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **44,08 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **12,72 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.